

[Français]

LE COMMERCE INTERNATIONAL

Mme Maud Debien (Laval—Est): Monsieur le Président, en marge de la mission commerciale que mènera en Asie, au mois de novembre prochain, le premier ministre du Canada, nous tenons à dénoncer l'attitude pour le moins cavalière de certains hauts fonctionnaires des Affaires étrangères et de la vice-première ministre.

L'ultimatum qu'a lancé le gouvernement fédéral en exigeant que ce soit le premier ministre du Québec ou personne d'autre qui représente le Québec dans cette mission est un geste de mépris. Ce n'est pas au gouvernement du Canada à décider de la représentation gouvernementale québécoise. Ce n'est pas à Ottawa à dicter l'agenda du premier ministre du Québec. M. Parizeau, que ses obligations retiennent au Québec, est tout à fait autorisé à déléguer un représentant de son choix.

On voit bien ici encore le manque de souplesse du fédéralisme canadien en plus du peu de cas que des hauts fonctionnaires des Affaires étrangères portent aux représentants démocratiquement élus du Québec.

* * *

[Traduction]

L'UNITÉ CANADIENNE

M. Ed Harper (Simcoe—Centre): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour souligner les efforts exceptionnels de M. Michael Szlag, de Hamilton, en Ontario, pour promouvoir l'unité canadienne.

Parti de St. John's, Terre-Neuve, le 9 août dernier, Mike a réussi à parcourir 7 000 kilomètres à bicyclette pour atteindre Victoria, en Colombie-Britannique, en 33 jours. Au cours de ce voyage, Mike a fait signer une proclamation en faveur du Canada par les maires de toutes les villes qu'il a traversées et partout, il a été accueilli avec enthousiasme. Il a fait remarquer qu'au Québec, l'accueil avait été remarquable.

La proclamation disait ce qui suit:

Notre volonté est solide.
Notre engagement est ferme.
Nos convictions résultent de l'expérience.
Nous maintiendrons notre contribution.
Notre bonne volonté nous dirigera.
Notre foi nous guidera.
Nous resterons un peuple uni.

Les députés se joignent certainement à moi pour rendre hommage à Mike pour sa magnifique contribution à l'unité canadienne.

* * *

LE DRAPEAU CANADIEN

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte): Monsieur le Président, de l'est à l'ouest et du nord au sud, on rencontre au Canada une grande diversité de régions, mais toutes sont importantes.

Récemment, dans la circonscription de Carleton—Charlotte que je représente, alors que je faisais la promotion du patriotisme

Article 31 du Règlement

en invitant les gens à chanter plus souvent notre hymne national et à arborer le drapeau canadien, j'ai découvert un des secrets les mieux gardés du Canada. Je parle ici du texte du Salut au drapeau canadien. Je veux aujourd'hui lire ce texte à l'intention de tous les députés et, en fait, de tous les Canadiens. J'encourage tout le monde à prononcer souvent ces paroles.

À mon drapeau et au pays qu'il représente, je promets respect et fidélité.
D'une mer à l'autre, flotte avec fierté et dans tes plis garde-nous toujours unis.
Sois, pour nous tous, un symbole de l'amour, de la liberté et de la justice.
Que Dieu garde notre drapeau.
Que Dieu protège notre Canada.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bill Graham (Rosedale): Monsieur le Président, Rosedale est constituée une circonscription urbaine complexe, à structure sociale hétérogène. Comme dans la plupart des régions du Canada aujourd'hui, les gens qui y vivent savent que la santé et le bien-être de leur collectivité reposent sur une société ouverte, tolérante et pluraliste où la discrimination contre leurs concitoyens n'est pas permise et où tout le monde se traite mutuellement avec respect.

C'est entre autres pour cette raison que j'appuie le projet de loi C-41 et que je me réjouis des déclarations du ministre de la Justice et de la vice-première ministre qui ont affirmé que le gouvernement présentera un projet de loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Il ne s'agit pas de créer un statut spécial pour qui que ce soit. Il s'agit plutôt de veiller à ce que tous les Canadiens soient traités équitablement dans les mêmes circonstances. Nous devons appliquer ce principe d'équité à tous les membres de la population canadienne si nous voulons garantir leurs droits comme individus et assurer notre propre développement comme société moderne et progressiste.

* * *

● (1105)

LES DROITS CONNEXES

M. Roger Gallaway (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, depuis 1988, des experts en communications de ce qui est désormais le ministère du Patrimoine canadien parlent de «droits connexes». Il s'agit d'une forme de droit d'auteur que les radio-diffuseurs doivent verser aux artistes-interprètes et aux producteurs.

D'autres experts reconnaissent que 68 p. 100 des cassettes vierges vendues servent à la reproduction d'enregistrements qui se vendent légalement chez les détaillants. De nos jours, les usagers doivent payer. Que ceux qui font des entorses aux dispositions sur les droits d'auteur, c'est-à-dire ceux qui achètent des cassettes vierges, paient des droits aux artistes. Il ne faut pas que les entreprises, c'est-à-dire les stations de radio, grandes et petites, soient encore obligées de payer. Sans elles, il n'y aurait pas d'industrie du disque et les artistes ne pourraient pas se faire connaître. Si nous n'avons pas de stations de radio, notre collectivité perdra de la cohésion.